

Assemblée du Guon le 20 octobre 1979  
à Villaus-sous-yens.

L'Assemblée est ouverte à 14h 45 mn par le Président de la Société de Jeunesse de Villaus-s-yens : Pernot Félix qui souhaite la bienvenue à tous les membres des sociétés du Guon. Suit la lecture de l'ordre du jour.

1. Appel.
2. lecture procès verbaux.
3. Attribution du Guon 1980.
4. Admission d'un nouveau règlement.
5. Propositions individuelles.

1. A l'appel on dénombre 11 sociétés présentes et 1 qui arrivera en retard.

2. Le procès verbal fut lu et accepté à l'unanimité.

3. Le Guon 1980 est attribué à la Société de Jeunesse de Mollens. Il se déroulera le 11, 12 et 13 juillet 1980 et les tirs auront lieu 2 semaines avant la fête. L'assemblée accepta.

4. Après ample discussion au sujet d'un nouveau règlement, la Société de Jeunesse de Mollens prit la charge de remettre à jour l'ancien avec les modifications qui lui ont été apporté et de les faire parvenir à chaque société du Guon 3 mois avant la fête.

5. La Société de jeunesse de St-Oyens propose de nommer un groupe de travail qui s'occuperait de la mise en ordre des statuts.

Cette proposition fut refusée.

Pour clore cette assemblée un habitant du village nous présenta un film sur le Guon  
l'Assemblée fut levée à 16h 25 mn.

Le Président  
Pernet

Le Secrétaire  
M. Raymond